



CONVENTION

MINI-STAGE de DÉCOUVERTE

du métier de boulanger / pâtissier



Lycée St Joseph l'Amandier
Allée Jean Pierre Gault
16710 Saint Yrieix sur Charente
Tél. 05 45 38 13 02

Article 1 – La convention de mini – stage de découverte est établie entre :

- ✓ le Lycée Saint-Joseph L'Amandier - allée Jean-Pierre Gault - 16710 SAINT-YRIEIX sur CHARENTE
- ✓ et le Collège _____

Article 2 – La présente convention est valable de 8H30 à 14H30 le _____

et concerne l'élève : _____ en classe de : _____

Article 3 – Durant la journée de stage, l'élève visiteur sera soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie.

Article 4 – Le Lycée Saint-Joseph L'Amandier, le Collège et les responsables légaux de l'élève ont souscrit les assurances couvrant les risques liés à leur responsabilité civile. En cas d'accident survenant à l'élève, le Lycée Saint-Joseph L'Amandier s'engage à prévenir immédiatement le Principal du Collège. Les responsables des deux Établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Article 5 – Conditions de stage :

- ✓ Pour déterminer une date pour la journée de découverte le collège ou la famille prennent contact avec M. GREGOIRE, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
Tél. : 05 45 38 60 48 – mail : chefdestravaux@lamandier.fr

L'élève se présentera au lycée Saint-Joseph l'Amandier à 8H30 au bâtiment professionnel hôtelier auprès de M. GREGOIRE - Directeur délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques dans une tenue propre et correcte (sans faire d'achat pour cette occasion) de préférence : *un pantalon de ville (pas de jogging), à minima un tee-shirt pour mettre sous la veste de production.*

- Pour l'accès aux ateliers professionnels une tenue sera proposée.

✓ Programme de la journée :

- **8h30** : Accueil, étude du projet d'orientation, immersion dans les locaux professionnels.
- **8h45 - 11h30** : Participation aux travaux pratiques de boulangerie / pâtisserie.
- **11h30 - 12h15** : Repas offert assuré au self service du Lycée Saint-Joseph L'Amandier.
- **12h15 - 14h15** : Participation aux travaux pratiques de boulangerie / pâtisserie.
- **14h15 - 14h30** : Bilan de la journée, aide à définir un projet professionnel en boulangerie / pâtisserie.

Article 6 – A la charge des familles les trajets de l'élève seront organisés de la manière suivante du domicile au Lycée Saint-Joseph L'Amandier : _____

Convention établie à _____ le _____

Le Principal du Collège ou son représentant	Le Directeur du Lycée Saint- Joseph L'Amandier	Le responsable légal de l'élève	L'élève
	<p>Lycée Professionnel et Technologique Saint-Joseph l'Amandier Allée Jean-Pierre Gault 16710 SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE 05 45 38 13 02 lamandier.fr</p>		